



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3693

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réhabilitation des dessableurs cathédrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3693

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réhabilitation des dessableurs cathédrale - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les dessableurs sont des ouvrages de prétraitement dimensionnés pour piéger les particules de la taille des sables.

Ces ouvrages sont mis en place au sein des réseaux d'assainissement afin de protéger certains points singuliers. Par exemple, des postes de relèvement, des siphons (passage sous cours d'eau), des secteurs présentant peu de pente, des tronçons difficilement curables, etc. Les sables participent, en effet, à l'usure prématurée des pompes et sont susceptibles d'obstruer les réseaux.

La Métropole de Lyon possède plus de 150 dessableurs sur son territoire. Ils présentent des dimensions variables, de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres de long.

Le projet s'intéresse plus particulièrement à 5 ouvrages :

- 3 dessableurs présentent de grandes dimensions dits "cathédrales" (plusieurs dizaines de mètres de long, plusieurs mètres de profondeur) : avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, quai des Étroits à Lyon 5°, quai Pierre Sémard à La Mulatière,
- un dessableur en amont de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (quai Jean-Baptiste Simon),
- un dessableur quai Fulchiron à Lyon 5°, en amont des dessableurs quai des Étroits et quai Pierre Sémard.

Les objectifs de ces études sont multiples : vérifier l'efficacité des dessableurs, étudier leur maintien, leur "déplacement", leur suppression, la réduction de leurs dimensions, vérifier l'état structurel de l'ouvrage, réaliser des travaux curatif et préventif sur les ouvrages vieillissants, etc.

II - Description du projet

1° - Les objectifs

Les objectifs du projet sont les suivants :

- faire un état des lieux et un diagnostic pour vérifier si les dessableurs sont efficaces (en piégeant les particules de la taille des sables),
- étudier des scénarios de modifications de dimensions, de déplacement, voire de suppression de l'ouvrage,
- réaliser des travaux curatifs et préventifs si nécessaire.

Pour cela, il est prévu :

a) - En 2018

- dessableur quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône : état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel) et étude de scénarios,
- dessableur quai des Étroits à Lyon 5° : état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (modélisation, diagnostic structurel) et étude de scénarios.

b) - En 2019

- dessableur quai Jean-Baptiste Simon à Fontaines sur Saône : finalisation de l'état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel), étude de scénarios, travaux curatifs et préventifs,
- dessableur quai des Étroits à Lyon 5° : finalisation de l'état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (modélisation, diagnostic structurel), étude de scénarios, travaux curatifs et préventifs,
- dessableur Sidoine Apollinaire à Lyon 9° : état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel) et étude de scénarios,
- dessableur quai Pierre Séward à La Mulatière : état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel) et étude de scénarios.

c) - En 2020

- dessableur Sidoine Apollinaire à Lyon 9° : finalisation de l'état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel), étude de scénarios, travaux curatifs et préventifs,
- dessableur quai Pierre Séward à La Mulatière : finalisation de l'état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel), étude de scénarios, travaux curatifs et préventifs,
- dessableur quai Fulchiron à Lyon 5° : état des lieux et diagnostic de l'ouvrage (récolement, modélisation, diagnostic structurel) et étude de scénarios.

III - Coût du projet

Le coût total du projet, affecté au budget annexe de l'assainissement, est égal à 400 000 €HT en raison d'une individualisation partielle pour un montant de 26 300 €HT à partir de l'autorisation de programme études de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DGDDUCV).

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation des dessableurs cathédrale sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement, pour un montant de 373 700 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 198 700 €HT en 2019,
- 175 000 €HT en 2020,

sur l'opération n° 2P19O5606.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 400 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en raison de l'individualisation partielle de 26 300 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.